

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10. 89.B**

**La Vimière -
Commune
d'Angoulême - Lot n°3
"Voirie et réseaux
divers" : avenant n°1**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
PLUVIALES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**LA VIMIERE - COMMUNE D'ANGOULEME - LOT N°3 "VOIRIE ET RESEAUX DIVERS" :
AVENANT N°1**

Par délibération n°463 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réhabilitation et le recalibrage de l'émissaire canalisé « La Vimièrre » - Phase 2 – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 13 mars 2008 a attribué le lot n°3 concernant les travaux de VRD au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT YRIEIX (mandataire), Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON, Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC et SN ACTP à SAINT-YRIEIX, pour un montant de 238 537,30 € HT.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires liés à des demandes particulières de la ville d'Angoulême

Réfection en structure de chaussée lourde sur toute la largeur de la rue de Paris, y compris les amorces des rues entrantes :

Couche de base : 7 200,00 € HT

Couche d'accrochage : 160,00 € HT

Couche de roulement : 3 400,00 € HT

Total en plus-value : 10 760,00 € HT

Travaux non-réalisés suite à des accords entre le maître d'ouvrage et la ville d'Angoulême

Non-réalisation de la pose du dallage de la place Saint Jacques :

Assise en béton maigre : - 7 920,00 € HT

Lit de pose au mortier : - 720,00 € HT

Repose des pavés y/c jointoiement au mortier : - 13 200,00 € HT
- 21 840,00 € HT

Non-réalisation du marquage au sol des tronçons de voie réfectionnés : . - 4 974,30 € HT

Total en moins-value : - 26 814,30 € HT

Modification du délai contractuel

Le délai contractuel indiqué dans l'offre de l'entreprise pour le lot n°3 était de 5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, soit le 13 octobre 2008. Par la suite, la coordination entre les lots a conduit le maître d'œuvre à établir autant d'ordres de service d'arrêt et de reprise que nécessaire.

Or, ceux-ci montrent qu'à la date du 10 août 2009 (dernier ordre de service d'arrêt notifié), l'entreprise avait réalisé les travaux en 3 mois.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève à - 16 054,30 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°3 « VRD » attribué au groupement d'entreprises SOGEA à SAINT-YRIEIX (mandataire), Canalisations Souterraines à VILLENAVE D'ORNON, Chantiers d'Aquitaine à MERIGNAC et SN ACTP à SAINT-YRIEIX, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires, la non-réalisation de certains travaux et une modification du délai contractuel, d'un montant total en moins-value de 16 054,30 € HT.

Le montant du marché passe de 238 537,30 € HT à 222 483 € HT, soit une diminution de 6,73% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2315 – opération 200502 – AP/CP n°3.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 14 octobre 2009